

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Adhésion Centrale d'Achat Alimentaire**

**Date de convocation :  
Le 28 mars 2025**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE  
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR  
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT  
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Monsieur le Maire expose au Conseil l'opportunité d'adhésion à la Centrale d'Achat public CAP Territoires, ouverte à tous les organismes publics ou privés en charge d'une mission d'intérêt général présents sur les régions des Hauts de France, Normandie, Ile-de-France et Grand Est.

En sa qualité de centrale d'achat public, CAP Territoires respecte strictement les obligations du Code de la commande publique pour toutes ses procédures de contractualisation. C'est pourquoi, conformément à l'article L. 2113-4 du Code de la commande publique

Pour rappel, la commune est déjà adhérente à la Centrale d'achat Métropolitaine de la MEL mais la CAM ne propose pas de marchés concernant l'approvisionnement de denrées alimentaires. L'adhésion à la centrale CAP Territoires permettra de répondre aux obligations de commande publique concernant nos marchés de service de fourniture de denrées, de sécuriser les procédures juridiques, de disposer d'un outil de pilotage et de suivi des commandes et de bénéficier de prix en lien avec les volumes d'achat mutualisé à l'échelle de la Centrale d'achat et non plus avec les besoins propres de la commune, plus limités.

La plupart des fournisseurs de la commune sont déjà référencés par la Centrale. Au-delà des marchés de service relatifs à l'approvisionnement de denrées alimentaires, la centrale d'achat propose une famille d'achats plus large dont pourra bénéficier la commune en fonction des besoins identifiés.

La CAP Territoires ne demande aucune adhésion pour accéder à ses marchés. De ce fait, aucune redevance n'est due. La commune pourra donc à tout moment cesser de commander à la CAP Territoires

Pour ses familles d'achat, les marchés de la centrale intègrent :

- ✓ Les exigences relatives à la loi concernant la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « loi AGECE ») pour les acheteurs de l'Etat, les collectivités et leurs groupements en matière **d'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation** ou intégrant des matières recyclées (article 58 de la loi),
- ✓ Les exigences relatives à la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi Climat Résilience ») en matière de **prise en compte obligatoire des objectifs de développement durable au sein du processus contractuel** (article 35 de la loi),
- ✓ Les exigences en matière d'**indice de réparabilité** portées par l'article 15 de la loi visant à **réduire l'empreinte environnementale du numérique en France** (dite « loi REEN ») du 15 novembre 2021,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- **Approuve** l'adhésion de la commune à la centrale d'achat public CAP Territoires  
**Autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion à CAP Territoires

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025